

Département du
PAS-DE-CALAIS

Arrondissement
de LENS

VILLE DE GRENAY

**ARRETÉ ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

La Maire de Grenay ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la
Fonction Publique Territoriale,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le comité technique paritaire du 1^{er} décembre 2020 décidant d'appliquer les lignes
directrices de gestion du centre de gestion du Pas-de-Calais

Vu le comité technique paritaire du 16 février 2021 décidant d'appliquer un taux de promotion
de 100% pour les avancements de grade ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi
comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint technique principal de 2^{ème} Classe

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet nomination</u>
BRAYE Julien	adjoint Technique	1 ^{er} janvier 2024
CHOCHOY Benoit	adjoint Technique	1 ^{er} juillet 2024
KRAWCZYK Magaly	adjoint Technique	1 ^{er} janvier 2024
LENGLET Aurélie	adjoint Technique	28 août 2024
VERTRIEST Tatiana	adjoint Technique	1 ^{er} octobre 2024

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables		
Total	Hommes	Femmes
5	2	3

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
5	2	3

Avancement au grade de : Adjoint administratif principal de 1^{ère} Classe

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet nomination</u>
LELONG Jacky	adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	8 décembre 2024

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables		
Total	Hommes	Femmes
1	1	

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	1	

Avancement au grade de : Rédacteur principal 1^{ère} Classe

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet nomination</u>
PICART Gregory	rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1 ^{er} janvier 2024
REGNIER Jean Michel	rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1 ^{er} janvier 2024

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables		
Total	Hommes	Femmes
2	2	

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
2	2	

Avancement au grade de : Agent de maîtrise

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet nomination</u>
BRIX Bruno	adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1 ^{er} janvier 2024

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables		
Total	Hommes	Femmes
1	1	

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	1	

Avancement au grade de : Agent de maîtrise principal

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet nomination</u>
HANNEBIQUE Michael	Agent de maîtrise	1 ^{er} janvier 2024

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables		
Total	Hommes	Femmes
1	1	

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	1	

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de Bruay-La-Buissière qui en assurera la publicité, en application de l'article 80 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Lille ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Fait à Grenay
le 30/01/2024

La Maire
Christelle BUISSETTE



VILLE DE GRENAY
ARRETÉ ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
AU TITRE DE L'ANNEE 2024

La Maire de Grenay ;
Vu le code général de la fonction publique ;
Vu les articles L522-23 à L522-31 notamment les articles L522-26, L522-28, L522-29 ;
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
Vu le comité technique paritaire du 1^{er} décembre 2020 décidant d'appliquer les lignes directrices de gestion du centre de gestion du Pas-de-Calais
Vu le comité technique paritaire du 16 février 2021 décidant d'appliquer un taux de promotion de 100% pour les avancements de grade ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau complémentaire annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Agent de maîtrise principal

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet nomination</u>
VOULIOT Hervé	Agent de maîtrise	1 ^{er} janvier 2024

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables		
Total	Hommes	Femmes
1	1	

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	1	

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de Bruay. La-Buissière qui en assurera la publicité.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Lille ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Fait à Grenay

le 26 mars 2024


Mairie de Grenay
La Maire
Christine BUISSETTE
Pas-de-Calais